



## NOM DU SEJOUR : **Rando Confort**

**Année** : Eté 2013

### **DESCRIPTIF SEJOUR :**

2 jours / 1 nuits en chambre d'hôtes et en pension complète  
+ 2 jours de rando patrimoine naturel avec un accompagnateur en montagne  
+ 1 entrée (2h) au Spa Thermal® Aquensis

### **PROGRAMME DETAILLE :**

**Jour 1** : (accueil vers 13h) dépôts de vos bagages dans vos chambres et départ vers 14h00 pour une sortie faune sauvage avec Patrick « accompagnateur montagne » goûter puis retour vers 19h00 .

Repas en soirée vers 20h00

**Jour 2** : Petit déjeuner à 09h00 puis Randonnée vers le superbe site du pic du midi de bigorre

Retour de la ballade vers 15 h 00

15H30 Détente (2h) au Spa Thermal® Aquensis

**NIVEAU** : facile

**Minimum de personnes pour que le séjour soit réalisable** : Minimum : 2 - pas de maximum : 12

<b>Tarif Séjour (Hébergement + Activités)</b>	
<b>Séjour de 1nuits</b>	<b>Prix public</b>
Hébergement + activités	110 euros/pour1pers
Promo	pour la 3 ième pers qui partage la chambre / 80 euros tarif famille

**DATE DE VALIDITE DU PRODUIT** :Mai à Novembre 2013

### **Le prix comprend :**

- 1nuits en en chambre d'hôtes ou équivalent hôtel \*\*\* en pension complète + pique-nique
- L'accompagnement par un professionnel de la montagne pendant 2 jours
- 1 entrée (2 h) au Spa Thermal® Aquensis
- L'assurance responsabilité civile professionnelle

### **Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons .
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation
- Le transport
- La taxe de séjour

## **Informations générales de l'organisateur.**

**Nom commercial de l'entreprise** : Transhumances

**Siège social** : 7 place de l'église 65200 ORDIZAN

**Dirigeant** : SOULAN Patrick

**Habilitation Tourisme** : n° HAO65O7003

**Registre national des opérateurs de voyages et séjours** : n° IM065110008

**Responsabilité Civile Professionnelle** des personnes exerçant des activités relatives à l'organisation et la vente de voyages et de séjours. « LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD SA » 19 / 21, rue Chanzy 72030 LE MANS CEDEX. Contrat n°107482550.

**Garantie financière** de 7622 euros. Contrat n°18469 « LE MANS CAUTION- SA » 34 place de la république 72013 LE MANS cedex

## **Conditions particulières**

Toutes activités de sports comportent un tant soit peu de risques. Vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à votre accompagnateur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et de prudences données par Transhumance ou ses représentants, qui ne pourront être tenus pour responsables des accidents résultants de l'imprudence de l'un des membres du groupe.

L'interruption de séjour du fait d'un participant (incompatibilité avec le niveau ou la nature de l'activité par exemple) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Il est de votre devoir de vous informer sur le niveau physique et technique et être en bonne santé et apte à y participer.

Les horaires et dénivelés donnés pour ce circuit ne sont pas contractuels. Transhumance ou ses représentants se réservent le droit de modifier le programme prévu dans l'intérêt du groupe, des personnes, si la sécurité de ceux-ci est en cause ou si des conditions indépendantes de notre volonté l'exigent (météo etc ...).

Pour ma part, si je dois annuler votre séjour, je vous propose une autre destination ou je vous rembourserai la totalité de vos versements sans aucune indemnité.

Pour votre part, si vous annulez votre séjour, quelque soit la raison, il est nécessaire de prévenir le plus rapidement possible par lettre recommandée.

Le montant des frais d'annulation sont :

A plus de 30 jours du début de votre séjour : 30 euros de frais de dossier par personne,

De 29 à 21 jours : 25 % du prix du séjour,

De 20 à 8 jours : 50 %,

De 7 à 2 jours : 75 %,

Moins de 2 jours : 100 %.

Dans tous les cas, une franchise de 30 euros par personne est déduite.

Pour tout séjour commencé et abrégé, et/ou toute prestation non prise du fait du participant, le montant total du séjour reste dû.

Ces sommes vous seront remboursées (sauf 30 euro) si vous avez souscrits à notre assurance annulation et interruption de voyage dans les cas suivants : se reporter au chapitre « LES GARANTIES PROPOSEES » chapitre II , A , B ,D ,E.

Pour l'assurance option complémentaire « bagages et objets personnels » se reporter au chapitre « LES GARANTIES PROPOSEES » chapitre II ,C ,D,E

## **Inscription :**

Toute inscription devra être accompagnée du versement d'un acompte représentant 30 % du montant total des prestations. La réception de cet acompte n'impliquant l'acceptation de la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix des prestations devra être réglé 30 jours avant le début effectif du départ.

## BULLETIN D'INSCRIPTION groupe

Rédigé en doubles exemplaires

Exemplaire à renvoyer à :

« Transhumances » Patrick SOULAN 7, place de l'église 65200 ORDIZAN

### Vos coordonnées :

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance.....

Adresse..... CP ..... Ville.....

Tél. fixe..... Portable..... Courriel.....

devis n°.....

Nom du séjour que vous avez choisi.....

Date de départ ..... du..... au .....

### ASSURANCE ANNULATION ET RAPATRIEMENT :

Je souscris à l'assurance annulation et rapatriement soit 3 % du prix du séjour.

Je ne souscris pas à l'assurance annulation et rapatriement car j'ai ma propre assurance multirisque.

Nom de la compagnie ..... N° de contrat:.....

	Prix du séjour groupe	Nre de personnes	Total
Tarif unitaire			
Supplément éventuel			
Assurance « annulation et interruption de voyages Bagages et objets personnels » x 3 %			
		<b>Total à régler :</b>	
		Acompte de 30%	
		<b>Reste à régler</b>	

« J'ai pris connaissance des renseignements détaillés figurant sur la brochure et la fiche technique, je les accepte totalement.

Je suis pleinement conscient que durant le séjour, je peux courir certains risques inhérents à la nature même de ce voyage et je les accepte en toute connaissance de cause ».

Votre signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'organisateur du séjour :